

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CHABRIGNAC****Séance du 19 décembre 2022**

Date de convocation : 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux ; le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabignac, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc DUPUY

En exercice : 14
Nombre de votants présents : 13
Votants par procuration : 0
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Luc DUPUY, Christian BOUZON, Bernadette SAUFFIER, Isabelle PEREIRA, Carole COMBES, Frédéric GOLFIER, Patrice MARTY, Christophe CHARBONNIAUD, Ringo DERONCE, Aldine VIOT, Laura SEMBLAT, Béangère LACROIX, Laurence SEGUY soit 13 élus.

Absents : Didier MAURY

Secrétaire de séance : Aldine VIOT

OBJET : CNP Assurances – Passation du contrat statutaire du personnel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la CNP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 1 an ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

Chabignac, le 20 décembre 2022

Le Maire : Jean-Luc DUPUY

